

Communiqué

Révision de la *Loi sur les archives* – Lettre à la ministre

Le 12 mars dernier, l'Association des archivistes du Québec a transmis une lettre à Madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des communications et responsable de la langue française, expliquant l'importance de réviser la *Loi sur les archives* (RLRQ, c. A-21.1) et sollicitant une rencontre afin d'en discuter.

Se basant sur les changements vécus dans le monde des documents et des données et de la spécificité du travail des archivistes dans les projets de gouvernance des ressources informationnelles, nous avons développé un argumentaire pour appuyer la nécessité de faire évoluer la Loi sur les archives.

Nous avons, entre autres, mis de l'avant que les archivistes doivent pouvoir s'appuyer sur une *Loi sur les archives* réactualisée, qui leur accorde une reconnaissance fonctionnelle au même titre que celle qui a été donnée aux dirigeants de l'information par la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, c. G-1.03).

L'AAQ entend augmenter ses interventions auprès de la ministre afin de faire bouger ce dossier.

Nous vous tiendrons informer de nos actions et comptons sur votre support actif pour appuyer les démarches pour doter le Québec d'une nouvelle *Loi sur les archives*.